

**L'Assemblée Générale Ordinaire
se tiendra à 9 h00 le samedi 27 octobre 2018
A la salle des Fêtes 22 place du Palais à VIC sur SEILLE**

Nous vous prions d'y assister au nom de votre club ou, si vous ne le pouvez, de vous y faire représenter par un délégué de votre club.

A défaut, vous devez faire parvenir le présent pouvoir au District Mosellan de Football qui se chargera de vous faire représenter.

Le pouvoir ci-joint devra être rempli et signé pour donner qualité au représentant de votre club. Le pouvoir ne pourra être utilisé que par une personne munie de la licence dirigeant à imprimer sur Footclubs ou à présenter sur Footclubs Compagnon

1. **8h15** : accueil et vérification des pouvoirs sur présentation des licences
2. **9h00** : ouverture de l'Assemblée Générale
3. **13h00** : apéritif suivi du repas

Assemblée générale ordinaire

Ordre du jour

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. Ouverture de l'Assemblée Générale | > Christophe SOLLNER |
| 2. Allocution du Monsieur le Maire de Vic sur Seille | > Jérôme END |
| 3. Allocution du président du District Mosellan de Football | > Christophe SOLLNER |
| 4. Présentation de Monsieur SALING, nouveau directeur général du DMF | > Christophe SOLLNER |
| 5. Remise des distinctions | > Christophe SOLLNER |
| 6. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2017 à YUTZ | > Christophe SOLLNER |
| 7. Les finances | |
| . Examen des comptes financiers de la saison 2017-2018 | > Dominique PAUL |
| . Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017-2018 | > SOLOGEST |
| . Approbation des comptes de l'exercice 2017-2018 | > Dominique PAUL |
| . Affectation du résultat financier de l'exercice 2017-2018 | > Dominique PAUL |
| . Budget prévisionnel 2018-2019 | > Dominique PAUL |
| 8. Rapport moral de la saison 2017-2018 du Secrétaire Général | > Henri VIGNERON |
| 9. Les pratiques futures des seniors | > Henri VIGNERON |
| 10. La nouvelle architecture des compétitions des jeunes | > Roger LAGRANGE |
| | > Sébastien DANY |
| | > Henri VIGNERON |
| 11. Vœux des clubs et modifications des règlements du DMF | |
| . Vœu de l'US ARGANCY | >US ARGANCY |
| . Le statut Mosellan de l'Arbitrage | > Vincent MERULLA |
| . Les championnats « Moselle U13 » | > Antoine FALCHI |
| . Les championnats « Moselle Jeunes » | > Antoine FALCHI |
| . Le championnat « Moselle U19 » | > Antoine FALCHI |
| . Les championnats « Moselle Seniors » | > Henri VIGNERON |
| . Les championnats « Futsal Moselle Jeunes » | > Jean Maurice PERNOT |
| . Le championnat « Futsal Moselle Seniors » | > Jean Maurice PERNOT |
| 12. Organigrammes championnats Jeunes printemps 2019 | > Roger LAGRANGE |
| 13. Organigramme seniors de fin de saison 2018-2019 | > Henri VIGNERON |
| 14. Remise des récompenses : | |
| . Carton Vert | > Pierre TAESCH |
| . « 500 ballons » | > Emmanuel SALING |
| . « Bénévoles du mois » | > Emmanuel SALING |
| 15. Intervention des personnalités invitées: | |
| . Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif | > Agnès RAFFIN |
| . Président du Conseil départemental de la Moselle | > Patrick WEITEN |
| . Président de la Ligue du Grand Est de Football | > Albert GEMMRICH |
| . Représentant de la Direction Départementale Cohésion Sociale | > Saïd OULD YAHIA |
| 16. Clôture de l'Assemblée Générale | > Christophe SOLLNER |



DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

**BON POUR POUVOIR
qui sera remis au Délégué de
votre club PRESENT à l'Assemblée Générale**

Je Soussigné : _____

Président du club : _____

donne pouvoir à M. (nom et adresse) :

de représenter le club ci-dessus à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à 9h00 le samedi 27 octobre 2018 à la salle des fêtes, 22 place du Palais à VIC sur SEILLE pour elle et en son nom, prendre part aux délibérations et émettre les votes suivant l'ordre du jour.

Le pouvoir ne pourra être utilisé que par une personne munie de la licence dirigeant à imprimer sur Footclubs ou à présenter sur Footclubs Compagnon

A _____ le _____ 2018

(cachet du club)

Signature du Président précédée
de la mention écrite " Bon pour Pouvoir"

Dans l'hypothèse où votre club ne pourrait pas assister à l'Assemblée Générale, nous vous demandons de renvoyer le présent pouvoir, signé et précédé de la mention écrite "Bon pour Pouvoir" au District Mosellan de Football qui se chargera de vous faire représenter.

En application de l'article 12.3 des Statuts du District, une amende de 38 euros sera imputée aux clubs absents ou non représentés.